

**Question de la Députée fédérale Katrin JADIN au ministre des Affaires étrangères
concernant l'opportunité de nouvelles relations économiques avec l'Iran**

Katrin JADIN (MR) :

Lors de votre dernière visite en République islamique d'Iran au mois de novembre 2015, vous avez eu l'opportunité de souligner, une fois l'allègement de l'embargo économique international acté, l'étendue du potentiel économique que pourrait représenter le marché iranien pour les investisseurs et entreprises belges.

Suite au récent feu vert accordé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'accord sur le programme nucléaire de Téhéran est entré en vigueur le samedi 16 janvier 2016 et a ainsi mis un terme à la plupart des sanctions économiques européennes, américaines et onusiennes infligées jusqu'alors à la République islamique d'Iran. Une décision qui ouvre désormais ce marché de plus de 80 millions de consommateurs aux investisseurs belges.

1. Les trois Régions de notre pays auraient indiqué leur souhait d'effectuer prochainement une mission économique en Iran. Avez-vous eu écho de cette initiative et, si oui, celle-ci associera-t-elle l'autorité fédérale?
2. L'existence de la clause dite "*snapback*", rendant possible la réactivation immédiate de l'ensemble des sanctions économiques en cas de revirement politique de l'Iran, pourrait-elle constituer selon votre analyse un frein à l'intensification des échanges économiques entre investisseurs belges et iraniens?
3. Quelles seraient, selon vous, les secteurs économiques belges les plus à même de bénéficier des nouvelles opportunités commerciales offertes par l'ouverture des marchés iraniens?

Réponse du ministre des Affaires étrangères :

1. J'ai en effet appris que les trois Régions souhaitent effectuer une mission en Iran. Cette mission a d'ailleurs aussi été mentionnée dans les plans annuels des instances régionales compétentes – lesquels sont consultables publiquement, notamment sous la rubrique "l'agenda de l'export" de Brussels Invest and Export – sans précision de dates. Les régions sont autonomes dans l'exercice de leurs compétences.
2. Le « Joint Comprehensive Plan of Action » prévoit en effet un mécanisme de « snap-back », par lequel les sanctions levées reviendraient automatiquement en vigueur si l'Iran venait à un moment donné à manquer à ses obligations. Même si le risque d'activation de ce mécanisme existe toujours, je ne crois pas que ce serait dans l'intérêt de l'Iran et de son économie. Nous pouvons donc espérer que le pays fera le nécessaire pour éviter un « snap back ».
3. Les secteurs suivants ont été identifiés comme prioritaires pour l'Iran: « oil & gas », l'industrie automobile, la pétrochimie, l'industrie minière, l'agroalimentaire, la construction, l'environnement et les énergies alternatives, le tourisme et le transport y compris les infrastructures portuaires.
4. Je note encore que la reprise des transactions financières devrait faciliter nos échanges et que nous avons dans ce pays une longue histoire. L'Iran est donc demandeur de meilleures relations avec la Belgique comme mon homologue iranien l'a rappelé lors de son récent passage à Bruxelles.